

Département du Bas-Rhin

~~~~~

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE HANAU-LA PETITE PIERRE**

~~~~~

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 29 janvier 2026**

Nombre de conseillers : 60      Conseillers présents : titulaires : 44 + 7 Pouvoirs  
suppléant : 0

Secrétaire de séance : M. B. KRIEGER

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

**PRESENTS** : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, MM. P. MICHEL, S. FATH, Mme A. CHABERT, M. F. STAATH, Mme L. MEHL, MM. M. MEYER, F. ENSMINGER, M. GANGLOFF, D. FOLLENIUS, G. REUTENAUER, H. DOEPPEN, Mmes E. BECK, C. MUNSCH, M. J.-M. KRENER, Mmes E. SCHLEWITZ, F. BRACH, MM. C. WINDSTEIN, P. GANGLOFF, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, J.-M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURRMEYER-ROESS, MM. R. MULLER, C. FAUTH, D. HOLZSCHERER, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, B. KRIEGER, M. KRAPPENBAUER, A. SPAEDIG, J.-C. BERRON, R. LETSCHER, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. DA SILVA ADRIANO, MM. C. DORSCHNER, J.-M. REICHHART.

**EXCUSES** : Mmes D. HAMM, C. KISTER - Pouvoir à M. F. ENSMINGER -, MM. G. HALTER - Pouvoir à Mme L. JOST-LIENHARD -, Y. KLEIN - Pouvoir à Mme V. DA SILVA ADRIANO -, Mme A. LEIPP - Pouvoir à M. D. BURRUS -, M. T. SCHINI - Pouvoir à M. H. STEGNER -, Mmes C. DOERFLINGER - Pouvoir à M. C. WINDSTEIN -, D. SCHMITT-MERX - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -.

**Délibération 1.1 : Révision libre de l'attribution de compensation des communes de Bouxwiller et d'Ingwiller dans le cadre du statut « d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant », au sens de l'article L214-1-3 du Code de l'action sociale et des familles, exercé par la Communauté de Communes**

**Rapporteur** : Mme L. JOST-LIENHARD

**Vu** le 1<sup>er</sup>bis du V de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

**Vu** le dernier rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 7 octobre 2021,

**Vu** l'article 17 de la loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi,

**Vu** la délibération n°4 du Conseil communautaire du 26 septembre 2024, modifiant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'intérêt communautaire du groupe de compétences optionnelles « Action sociale d'intérêt communautaire », notamment en matière de politique d'accueil du jeune enfant d'intérêt communautaire en précisant que « *la Communauté de communes devient « autorité organisatrice » de la politique d'accueil du jeune enfant au sens de l'article L214-1-3 du Code de l'action sociale et des familles pour :*

- *Recenser les besoins des enfants âgés de moins de 3 ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire*
- *Informers et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de 3 ans ainsi que les futurs parents*
- *Planifier, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil*
- *Soutenir la qualité des modes d'accueil,*

**Vu** l'Arrêté du 22 octobre 2025 portant notification pour l'année 2025 des attributions individuelles revenant aux communes au titre de l'accompagnement financier prévu à l'article 188 de la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025,

**Vu** le montant de 24 393,75 € attribué pour 2025 à chacune des communes de Bouxwiller et d'Ingwiller,

**Vu** les délibérations concordantes des communes de Bouxwiller et d'Ingwiller en date du 26 janvier 2026,

Vu l'avis favorable du Bureau,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**

**\* de PROCÉDER** à une révision libre des attributions de compensation (AC) des communes de Bouxwiller et d'Ingwiller en réduisant pour chacune d'elles leur montant d'AC de 24 393,75 € ;

**\* de PRÉCISER** que cette réduction d'AC s'appliquera sur l'AC 2026 dont le montant provisoire est arrêté par délibération n°1.2 du Conseil communautaire de ce jour ;

**\* d'AUTORISER** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Certifié exécutoire**

Pour extrait conforme,

**Bernard KRIEGER**  
Secrétaire de séance

**Patrick MICHEL**  
Président